

**Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2022-014**

Objet : Nomination des référents égalité

- ✦ Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaire ;
- ✦ Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- ✦ Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- ✦ Vu la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ;
- ✦ Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- ✦ Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires ;
- ✦ Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
- ✦ Vu la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique
- ✦ Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique
- ✦ Vu l'accord du 30 décembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique
- ✦ Vu l'instruction n° DGOS/RH3/2021/180 du 5 août 2021 relative à la mise en place d'un(e) référent(e) égalité au sein de la fonction publique hospitalière ;

DECIDE

De nommer Madame Sabrina GOUSSOT et Monsieur Johan MANGIN référents égalité au sein du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 31 mars 2022

Le Directeur
A blue ink signature of Yves BUZENS is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CHS YONNE' and 'CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE'. Below the signature, the name 'Yves BUZENS' is printed in a bold, black font.
Yves BUZENS

- Agents
- Affichage au 2^{ème} étage du bâtiment administratif
- Site internet